



DIRECTION DES
RESSOURCES NATURELLES

BUREAU DES INSTALLATIONS
CLASSEES

N° 6034 - 2 - 467 /DRN/BIC

Nouméa, le 11/05/01

L'inspecteur des installations classées

A

BP 626
98870 Bourail

Objet : votre demande d'agrandissement de votre porcherie
Réf. : vos dossiers en date du 29 mai 2001 et du 24 avril 2001

Monsieur,

Par arrêté n° 452-98/PS du 20 mars 1998 votre porcherie est autorisée à fonctionner avec un effectif maximal de 250 animaux. Vous sollicitez, par les courriers cités en référence, l'autorisation de quasiment doubler cet effectif, en le portant à 465 animaux.

A l'origine, vous disposiez d'une capacité de stockage du lisier largement supérieure au mois. Ce ne sera plus le cas, si l'on ne prend en compte que la capacité de la fosse de collecte. En conséquence, je vous prie de me détailler précisément les capacités de l'ensemble de vos ouvrages de stockage, fosse initiale et diverses fosses situées sous les caillebotis incluses.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.